

LEXIQUE

50 DÉFINITIONS
pour mieux comprendre

LA POLITIQUE

P

O

L

i

T

i

Q

U

E

municipal

gouvernement

élections

scrutin

ministère

provincial



fédéral
parlement

démocratie

À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse aux jeunes qui souhaitent se familiariser avec le vocabulaire utilisé en politique. Il peut aussi servir comme outil aux professeurs ou aux intervenants de la région souhaitant aborder la politique. Plus largement, ce guide permet à toute personne de s'initier à cet univers qui peut sembler incompréhensible.

Objectif

Ce guide est conçu pour vulgariser les termes les plus utilisés en politique. Il facilitera la compréhension du langage utilisé aux nouvelles à la télévision, à la radio ou dans les journaux. Il a été développé afin de promouvoir la politique auprès des jeunes. Ce document est neutre ; ne favorise aucune formation politique.

Cet outil a été développé en 2015 par l'équipe du Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches (FJRCA) dans le cadre de l'action jeunesse structurante visant la participation citoyenne des jeunes de la Chaudière-Appalaches.



www.participationcitoyenne.com
www.fjrca.com

ISBN 978-2-9815519-0-0 (br.)
ISBN 978-2-9815519-1-7 (PDF)

Dépôt légal

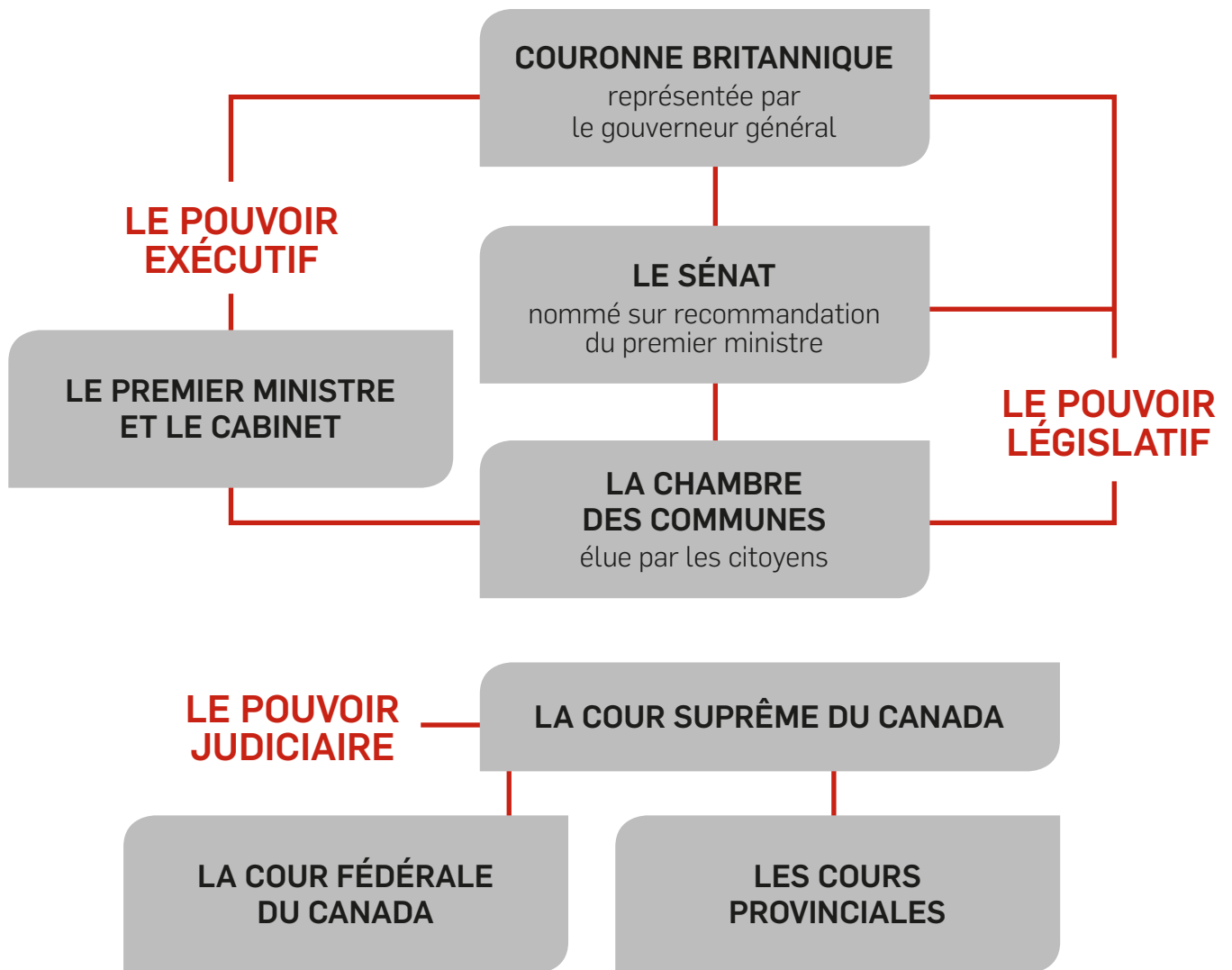
Bibliothèque nationale du Québec, 2015
Bibliothèque nationale du Canada, 2015

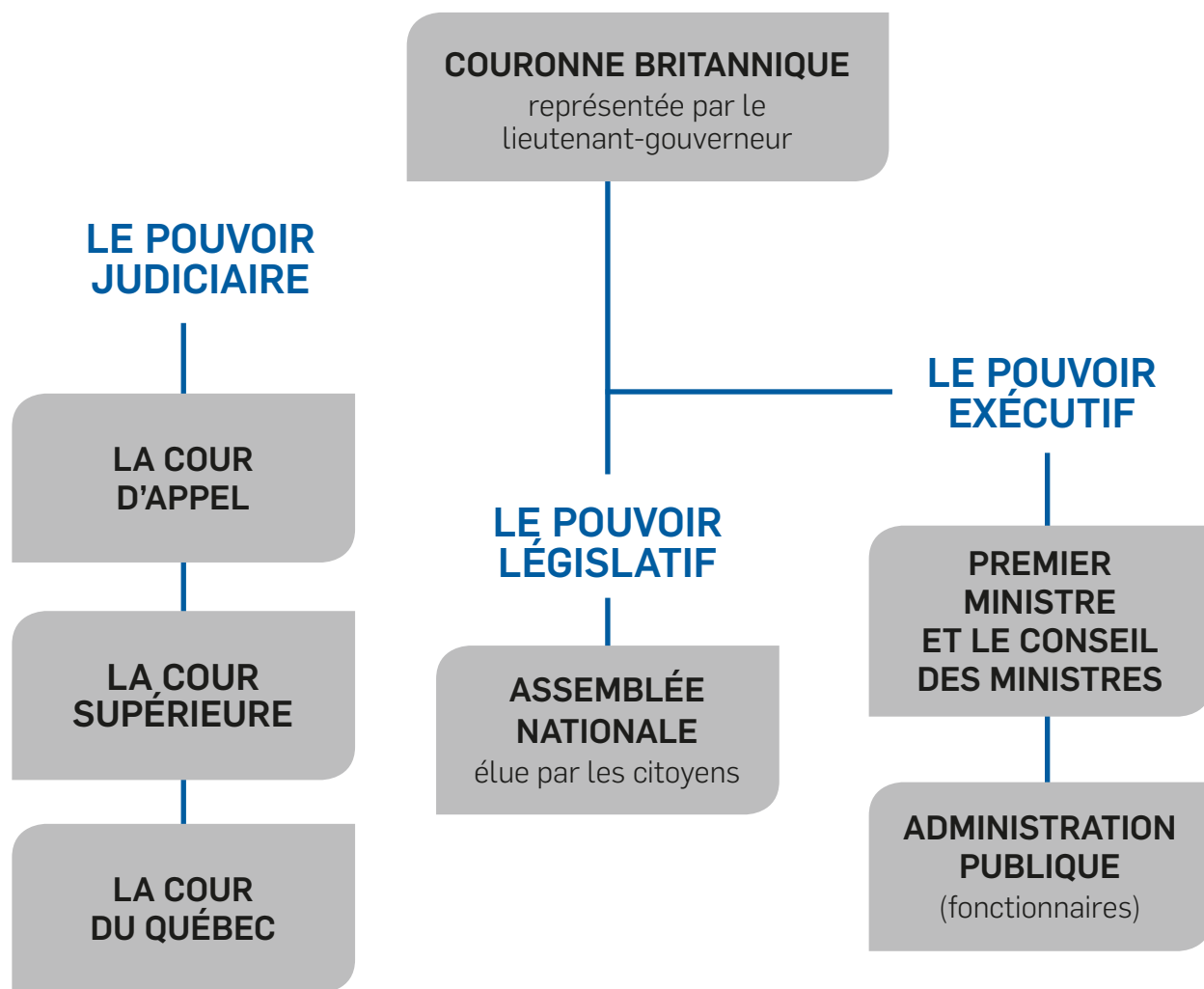
Les différents paliers politiques



	PALIER FÉDÉRAL	PALIER PROVINCIAL	PALIER MUNICIPAL
	Chambre des communes Ottawa	Assemblée nationale Québec	
TITRE DU PREMIER MAGISTRAT	Premier ministre du Canada	Premier ministre du Québec	Maire
RÔLES	Le palier fédéral prend les décisions concernant les enjeux qui touchent l'ensemble du pays, qui sont communs à tous les citoyens.	Ce palier prend les décisions qui concernent seulement la province de Québec.	Les administrations municipales reçoivent leurs pouvoirs du gouvernement provincial. Le conseil municipal est responsable des règlements qui traitent des questions concernant leur collectivité.
RESPONSABILITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Immigration • Droit criminel • Impôts • Politique étrangère • Assurance-emploi • Armée • Monnaie et banques • Service postal • Environnement • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation • Santé • Impôts • Aide sociale • Ressources naturelles • Droit civil • Affaires municipales • Environnement • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitation • Transport en commun • Loisirs et culture • Réseaux routiers locaux • Policiers et pompiers • Eau potable • Matières résiduelles • Urbanisme et territoire • ...
MODE DE SCRUTIN	La population doit élire les députés pour les 338* circonscriptions fédérales dont 78 se trouvent au Québec. Pour former un gouvernement majoritaire, un parti doit faire élire 170 députés.	La population vote pour élire 125* députés dans les circonscriptions. Pour former un gouvernement majoritaire, un parti doit faire élire 63 députés.	La population vote pour élire le maire et les conseillers. Une des particularités de la politique municipale est que plusieurs postes à pourvoir à l'élection l'ont été par acclamation. Il y a 1110 municipalités au Québec plus 23 municipalités autochtones.

* Le nombre de circonscriptions évolue en fonction du nombre d'électeurs.





Lexique politique



50 DÉFINITIONS

pour mieux comprendre la politique !

LÉGENDE

T

Tous les paliers



Fédéral et provincial



Fédéral



Provincial



Municipal

1 Assemblée nationale



Composée de 125 députés élus par la population dans chacune des circonscriptions du Québec. Elle forme un forum où les députés se rassemblent, recommandent et votent des lois. Elle est située dans le Parlement à Québec.

2 Assermentation



En guise d'engagement, les candidats élus doivent prêter serment à la couronne britannique pour pouvoir siéger au palier fédéral ou provincial.

3 Attaché politique

T

Employé qui assure le suivi des dossiers d'un élu. Il gère son agenda, planifie ses déplacements, effectue des recherches et agit à titre de représentant à l'occasion.

4 Campagne électorale

T

Période organisée avant les élections qui permet aux candidats de faire connaître les idées de leur parti dans le but de récolter le plus grand nombre de voix possible. Sa durée minimale est de 36 jours. Techniquement, il n'y a pas de maximum.

5 Capitale



Ville où siègent les pouvoirs nationaux et où les dirigeants se réunissent pour discuter des enjeux nationaux. La capitale du Canada est Ottawa et Québec est la capitale de la province de Québec.

6 Circonscription électorale (ou comté)



Division territoriale qui forme une communauté d'environ 40 000 électeurs au provincial et 110 000 électeurs au fédéral.

7 Chambre des communes







Endroit où les députés participent à la création des lois du Canada et débattent les projets de loi. Elle est située dans le Parlement à Ottawa. Elle compte 338 sièges occupés par les élus.

8 Chef

T

La personne désignée comme chef détient l'autorité au sein d'un parti politique ou du gouvernement. Le chef est élu par les membres du parti.

9 T	Chef de l'opposition officielle Chef du parti qui compte le plus grand nombre d'élus, après le parti au pouvoir.
10 	Confédération Terme autrefois utilisé pour désigner la fête nationale du Canada. Dorénavant, c'est l'expression fête (nationale) du Canada qui est utilisée pour désigner cet événement ayant lieu le 1 ^{er} juillet. Malgré ce nom, le Canada fonctionne sous la forme d'une fédération de type monarchie constitutionnelle.
11 M	Conseil municipal Au Québec, il comprend un maire et au moins six conseillers. Dans les grandes municipalités, les conseillers représentent un arrondissement. Pour les plus petites, les conseillers sont élus à un numéro de siège. Leur rôle est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins des citoyens.
12 M	Conseiller municipal Le rôle du conseiller consiste à écouter les revendications et les suggestions des citoyens afin d'apporter des solutions. Les conseillers assistent aux assemblées du conseil, éclairent le conseil sur des sujets particuliers et votent à chaque proposition débattue, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêts.
13 	Constitution Loi fondamentale régissant de manière organisée et hiérarchisée l'ensemble des rapports entre gouvernants et gouvernés au sein d'un même espace politique (forme de l'État, droits et libertés fondamentales, etc). Adoptée en 1867 au Canada, le gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau y a ajouté la Charte des droits et libertés en 1982 avec la Loi constitutionnelle.
14 T	Démocratie Système politique dans lequel les personnes sont égales en droits et ont le pouvoir de choisir leurs représentants.
15 	Député Candidat élu dans une circonscription et qui représente la population à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes.
16 T	Électeur Personne de 18 ans et plus qui a le droit de voter lors d'une élection ou d'un référendum. L'ensemble des citoyens forme l'électorat.
17 T	Élu Celui qui a été choisi par les citoyens pour les représenter.
18 	État Entité politique régissant un territoire délimité et une population donnée.

**19 Gauche, droite**

T

Les notions de droite et de gauche proviennent de 1789 en France où s'est divisée en deux une assemblée. Ceux qui étaient pour le maintien de la monarchie prenaient place à la droite du président et ceux qui désiraient une société où toutes les personnes seraient égales étaient assis à sa gauche.

Gauche

Privilégie le bien général au-dessus des intérêts individuels, pour la gauche la richesse doit être mieux redistribuée.

Valeurs : égalité, solidarité, justice sociale et bien commun.

Droite

Privilégie l'intérêt individuel avant les droits collectifs.

Valeurs : maintien des traditions, valorisation du mérite, importance de la sécurité et de la compétition.

20 Fédéralisme

Système politique qui a pour but de partager les compétences législatives, juridiques et administratives entre ceux qui y participent. Au Canada, il y a un gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le terme fédéralisme fait souvent référence à l'idéologie qui prône que le Québec demeure dans la fédération du Canada.

21 Gouvernement

T

Organe qui détient le pouvoir exécutif dans un pays et qui dirige les affaires publiques.

Gouvernement majoritaire

Au Canada, pour qu'un gouvernement soit considéré comme majoritaire, un parti doit faire élire un député dans 50% + 1 des circonscriptions. Cela lui permet de voter ses projets de lois sans l'aval des autres partis. Au fédéral, un parti doit obtenir 170 sièges pour être majoritaire et au provincial, 63 sièges.

Gouvernement minoritaire

Statut du gouvernement lorsqu'aucun parti ne fait élire un représentant à la moitié des sièges. Le parti qui a le plus de députés accède au pouvoir. Comme il ne peut voter ses projets de lois seul, il doit faire des compromis afin qu'un autre parti l'appuie pour obtenir la majorité des voix. Si la majorité des députés votent contre un projet de loi, le gouvernement est défait et des élections doivent être déclenchées.

22 Gouverneur-général

Représentant de la couronne britannique au Canada qui, en son nom, approuve les lois. Son rôle est non partisan et apolitique. C'est lui qui convoque le chef du parti ayant fait élire le plus de députés et lui demande de former un gouvernement à la suite d'élections générales ou de la démission du gouvernement. Le gouverneur général est nommé par la couronne britannique sur la recommandation du premier ministre. Il demeure en poste pour cinq ans, bien que des mandats aient été prolongés jusqu'à sept ans.

23 Leader parlementaire

Au Canada et au Québec, le leader parlementaire est le député désigné par chaque parti pour faire appliquer les règlements de l'assemblée devant la présidence. Il est le seul député qui puisse se lever en tout temps en chambre pour faire appel à un règlement. Il agit comme principal stratège et sert de conseiller en matière de procédures parlementaires pour son parti.

24 Lieutenant-gouverneur

Représentant de la couronne britannique dans chaque province. Il sanctionne les lois adoptées par les parlements provinciaux. C'est lui qui convoque le chef du parti majoritaire et lui demande de former un gouvernement à la suite d'élections générales ou de la démission du gouvernement. Il est nommé pour cinq ans (des mandats ont été prolongés à sept ans) par le premier ministre du Canada. Ce dernier peut consulter le premier ministre de la province concernée pour valider son choix.

**25 Loi**

T

Terme générique pour désigner une règle, une norme, une prescription ou une obligation, générale et permanente, qui émane d'une autorité souveraine (le pouvoir législatif) et qui s'impose à tous les individus d'une société. Par extension, l'expression la loi représente l'ensemble des lois. Elle est la principale source du droit.

26 Maire

M

Chef d'une municipalité qui représente sa communauté en collaboration avec les conseillers municipaux. Il préside les assemblées du conseil et travaille en collégialité avec ses membres. Le maire participe à la prise de décisions lors des assemblées du conseil, mais n'est pas obligé de voter.

27 Militantisme

T

Action de lutter pour une cause, une idéologie, un parti, etc. La personne qui agit activement pour une cause est un militant.

28 Ministère

Fonction exercée par un ministre, ainsi que le bâtiment où sont situés le cabinet du ministre ou ses services. Plus généralement, le ministère est l'entité formée par le ministre concerné et ses services et qui assume la responsabilité des tâches spécifiques qui lui sont confiées.

Ensemble des ministres formant le gouvernement. Dans les médias québécois, c'est l'expression *Conseil des ministres* qui est généralement utilisée.

29 Ministre

Membre du gouvernement, agent du pouvoir exécutif, responsable d'un domaine de compétence, qui dirige un ministère ou un département ministériel constitué d'administrations et de services publics. Il représente son ministère au sein du gouvernement. C'est le premier ministre qui nomme les ministres parmi les députés élus.

30 Monarchie constitutionnelle

Système dans lequel les pouvoirs du monarque, qui est le chef de l'État, sont limités de manière plus ou moins importante par une constitution, par des lois fondamentales ou par une coutume. Le monarque est indépendant des partis et possède un rôle symbolique. Au Canada, le gouverneur-général est le représentant de la couronne britannique et occupe les fonctions protocolaires. Dans chacune des provinces, le souverain est représenté par le lieutenant-gouverneur.

31 Motion

T

Proposition faite par un élu qui peut être débattue et votée.

32 Municipalité régionale de comté (MRC)

M

Entité administrative qui regroupe toutes les municipalités d'un même territoire. Elle s'occupe du schéma d'aménagement du territoire, du développement économique, social, culturel et environnemental, et de la gestion des matières résiduelles. Le conseil de la MRC se compose des maires de chaque municipalité.

33 Opposition officielle

T

Parti politique qui arrive au deuxième rang lors d'une élection. L'opposition officielle permet d'établir un contrepoids et d'éviter que le gouvernement au pouvoir soit tenté de suivre une politique excessive.

**34 Parlement**

Grand édifice à Québec où se trouve l'Assemblée nationale. La Chambre des communes et le Sénat se trouvent dans le Parlement situé à Ottawa.

35 Parti

T

Association de personnes ayant des aspirations communes et qui participe directement à l'exercice du pouvoir politique en faisant élire des candidats. Les partis politiques sont les intermédiaires entre le peuple et le pouvoir. Ils élaborent un programme présentant des propositions qui, s'ils remportent les élections, seront reprises dans les projets du gouvernement.

36 Parti au pouvoir

T

Parti politique qui obtient le plus de candidats élus lors d'une élection. Le chef de ce parti devient le premier ministre.

Partis provinciaux

- Coalition avenir Québec (CAQ)
- Parti libéral du Québec (PLQ)
- Parti québécois (PQ)
- Québec solidaire (QS)

Partis fédéraux

- Bloc québécois (BQ)
- Nouveau Parti démocratique (NPD)
- Parti conservateur (PC)
- Parti libéral du Canada (PLC)
- Parti vert du Canada (PV)

37 Politique

T

- La politique fait souvent référence à l'ensemble des affaires publiques, au gouvernement d'un État ou aux relations mutuelles avec les autres États. Bref, c'est tout ce qui concerne le pouvoir, son organisation et la manière de l'exercer.
- Le politique représente l'ensemble des personnes qui s'occupent de tout ce qui concerne les affaires d'un État souvent désigné comme « la classe politique ».
- Une politique est un ensemble d'énoncés de principes, de valeurs et d'intentions qui résument les attentes et fournissent une base de prise de décisions cohérentes et d'attributions de ressources à une fin particulière. Les politiques constituent l'un des outils de gouvernance d'une institution.

38 Pouvoirs (les trois)

T

Législatif

Le pouvoir législatif a pour fonction de créer et adopter les lois : les projets sont déposés, soumis à un débat et souvent examinés par des comités ou commissions. Les projets font, au terme du processus, l'objet d'un vote final. Ce pouvoir est détenu par l'ensemble des députés élus.

Exécutif

Instance de l'État qui a pour fonction de mettre en œuvre et d'exécuter les lois adoptées par le législatif. L'exécutif correspond au gouvernement, tout comme le législatif correspond au parlement. Au sommet du pouvoir exécutif, on retrouve le premier ministre et son Conseil des ministres (Cabinet).

Judiciaire

Pouvoir qui a le mandat d'interpréter la loi et d'examiner la concordance entre une situation concrète qui lui est présentée et la loi elle-même. Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et législatif. Une fois nommés, les juges n'ont pas de compte à rendre aux élus ou à la population. Forts de cette indépendance, ils peuvent juger d'une manière impartiale des actes commis par l'État, évaluer la constitutionnalité des lois ou juger des actes commis par un gouvernant. Cette séparation du pouvoir judiciaire constitue le fondement d'un État de droit.

**39 Premier ministre**

Personnage central de la vie politique dans un système parlementaire de type britannique comme celui du Québec et du Canada. Ses pouvoirs et ses responsabilités étendus ne sont pas fixés par la Constitution, mais par convention. En tant que chef du gouvernement, il est le ministre prépondérant au sein de l'exécutif. Dans la pratique, il dirige le gouvernement et l'administration publique en collaboration avec ses ministres.

40 Préfet

Le préfet de la MRC est élu parmi les maires qui sont membres du conseil. Son rôle consiste à présider les séances du conseil et de représenter la MRC lors de conférences de presse ou d'événements protocolaires par exemple. Dans quelques MRC, le préfet est élu au suffrage universel.

41 Président¹

La présidence est la plus ancienne et la plus élevée des fonctions parlementaires. Le président est élu par ses collègues députés au début d'une législature. C'est à lui que revient d'interpréter les règles avec impartialité, de maintenir l'ordre et de défendre les droits et les privilèges des députés. Afin de conserver la confiance de la Chambre, il doit se montrer impartial. Pour cette raison il ne participe jamais aux débats, ne vote qu'en cas d'égalité et s'emploie à maintenir le juste équilibre entre le droit du gouvernement de proposer et d'adopter ses initiatives, et le droit de tout député de s'exprimer lors des débats. Il cesse de participer aux activités de son parti dès son élection.

¹Au fédéral, il s'agit du président de la Chambre et au provincial, président de l'Assemblée. Dans certains pays comme la France et les États-Unis, il s'agit du titre porté par le chef de l'État. À la différence du Canada, ces pays sont des républiques.

42 Référendum

Procédure qui permet à tous les citoyens d'un pays de manifester par un vote l'approbation ou le rejet d'une proposition qui leur est faite.

43 Saint-Jean-Baptiste

À la base, la Saint-Jean-Baptiste est à une fête religieuse catholique chrétienne célébrée le 24 juin. Elle est officiellement devenue le jour de la fête nationale du Québec en juin 1978.

44 Scrutin

Ensemble des opérations qui constituent une élection ainsi que la méthode par laquelle les représentants d'un peuple ou d'un ensemble de personnes sont désignés.

45 Sénat

Au Canada, le Sénat compte 105 sénateurs. Le Sénat examine les projets de loi qui lui sont soumis afin qu'ils deviennent les meilleures lois possibles. Le Québec fut la seule province à posséder son propre Sénat, aboli en 1968. Il s'agissait d'un privilège accordé aux anglophones du Québec lors de la Confédération pour éviter que la province soit dirigée uniquement par des francophones catholiques.

46 Sénateur

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur recommandation du premier ministre. Les sénateurs sont chargés de protéger les droits et les intérêts des Canadiens, particulièrement des groupes minoritaires ou des personnes qui n'ont pas souvent l'occasion de s'exprimer.

47 Souveraineté

Pouvoir suprême reconnu à un État d'établir ses propres lois et de les mettre en pratique. La souveraineté d'un État implique l'exclusivité des compétences législatives, exécutives et judiciaires sur sa région, son pays ou son peuple. La souveraineté nationale signifie aussi l'indépendance par rapport aux autres États.

T

Tous les paliers



Fédéral et provincial



Fédéral



Provincial

M

Municipal

48 Souverainiste

Partisan de la doctrine politique soutenant l'acquisition ou la préservation de l'autonomie politique d'un pays ou d'une région. Au Québec, le terme désigne les partisans de l'émancipation politique et de l'obtention du statut d'État pour cette province.

49 Voter**T**

Pouvoir important qu'un citoyen obtient à 18 ans et qui lui permet d'élire un candidat ou d'exprimer son opinion lors d'un référendum.

50 Whip

Député désigné par le chef d'un groupe parlementaire pour maintenir l'ordre dans ses rangs et assurer la cohésion et l'assiduité parmi ses collègues.



Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, *Citoyenneté et Immigration Canada, les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*, Ottawa, 2012, 68 pages.

Directeur général des élections du Québec (DGEQ), *Électeur en herbe, Guide d'accompagnement*, Montréal, 2009, 20 pages.

Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, *Fiche d'information, les Jeunes et la démocratie municipale*, Québec, 2013, 9 pages.

Sites Internet

Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT), {En ligne},
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/>
(page consultée le 28 juillet 2015).

Assemblée Nationale du Québec, Par ici la démocratie « la politique au Québec, institutions et acteurs », {En ligne},
<http://www.paricilademocratie.com/>
(page consultée le 14 juillet 2015).

Assemblée Nationale du Québec, Place aux citoyens, {En ligne},
<http://www.assnat.qc.ca/fr/index.html>
(page consultée le 9 juillet 2015).

Directeur général des élections du Québec (DGEQ), {En ligne},
<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/>
(page consultée le 22 juillet 2015).

Élections Canada, {En ligne},
<http://www.elections.ca/accueil.aspx> (page consultée le 22 juillet 2015).

J'Mainplique, Le Dictionnaire politique pour les nuls, {En ligne},
<http://www.jmainplique.com/sites/default/files/styles/photos/public/Le%20dictionnaire%20politique%20pour%20les%20nuls.pdf>
(page consultée le 29 juin 2015).

La Toupie, Dictionnaire politique, {En ligne},
<http://www.toupie.org/Dictionnaire>
(page consultée le 11 juillet 2015).

Mouvement de la relève d'Amos-région, Dictionnaire politique pour les nuls, {En ligne},
<http://www.mrar.qc.ca/documents/services/dictionnaire-politique-pour-les-nuls.pdf>
(page consultée le 20 juillet 2015).

Parlement du Canada, {En ligne},
<http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/GuideToHoC/index-f.htm>
(page consultée le 9 juillet 2015).

Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (REPAC 03-12), La formation politique de base, {En ligne},
http://repac.org/?page_id=96
(page consultée le 23 juillet 2015).

Sénat du Canada, {En ligne},
<http://sen.parl.gc.ca/portal/home-f.htm>
(page consultée le 10 juillet 2015).

www.participationcitoyenne.com
www.fjrca.com